

rielles. Pourquoi ces récriminations intempestives lorsqu'un excellent homme comme M. Briand est premier ministre et prononce des paroles si conciliantes? Dès son arrivée au pouvoir, n'a-t-il pas parlé de détente et de concorde? Et depuis n'a-t-il pas, à maintes reprises, manifesté les mêmes dispositions?

Le discours prononcé par lui à Périgueux est venu donner à ces modérés un nouveau sujet d'homélie à l'adresse des évêques trop militants. Ce discours, habile et effroyablement perfide, comme tous ceux qui tombent des lèvres de M. Briand, a été prononcé le 9 octobre. Le successeur de M. Clemenceau y a développé avec plus d'ampleur que jamais son thème favori. Il veut la détente, il veut l'apaisement, il veut l'union, la concorde, la fraternité. Il l'a déclaré dès que la confiance du président de la République l'a appelé à la tête du gouvernement. Malheureusement on n'a pas suffisamment rendu justice à ses intentions:

"Messieurs, s'est écrié M. Briand, ces mots: détente et apaisement, comment les a-t-on compris?"

"Ah! je sais que, dans la masse profonde du pays, celle qui ne se laisse pas absorber par d'étroites et mesquines préoccupations de coteries, on a compris.

"On a dit généralement: c'est la possibilité de l'union des Français dans un gouvernement de liberté et de justice.

"Mais certains se sont demandé: ce mot "détente" est-il pour nous contre d'autres?"

"Est-il pour d'autres contre nous?"

"Eh bien! messieurs, je le prononce dans son acception la plus large, dans la seule qui soit possible actuellement.

"Nous voulons être un gouvernement de détente pour tous les citoyens, nous voulons donner à tous, sans distinction de parti, la liberté à laquelle ils ont droit pour exprimer leur opinion, pour émanciper leur conscience, et la justice sans laquelle il n'est pas de pays heureux, sans laquelle surtout il n'est pas de République."

On serait tenté d'applaudir à de telles déclarations si l'on ne se rappelait que son auteur a été l'un des principaux artisans de la loi qui a spolié l'Eglise, qui l'a emprisonnée dans des liens savamment noués, qui l'a soumise à un régime d'arbitraire et